COMITÉ D'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

PROJETS D'HISTOIRE LOCALE

Cadre opérationnel à destination des acteurs locaux



Comité d'histoire de la politique de la ville
Campus Condorcet
8 cours des Humanités
93 300 Aubervilliers

www.comitehistoirepolville.fr
comite@comitehistoirepolville.fr
07 82 61 12 93

SECRÉTARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA VILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

CAMPUS CONDORCET
PARIS - AUBERVILLIERS

Démarches d'histoire locale



La mobilisation des démarches d'histoire locale s'inscrit dans le cadre de la feuille de route du comité d'histoire de la politique de la ville validée par son Comité d'orientation. Elle vise à permettre l'émergence d'une vision territorialisée de l'histoire de la politique de la ville ainsi qu'une meilleure connaissance des modèles singuliers de cette politique publique, tels qu'ils se sont structurés dans le sillage de la décentralisation et en tenant compte des contextes spécifiques dans lesquels elle s'est déployée.

Le présent mémo propose un cadre aux territoires et acteurs locaux désireux de s'engager dans une démarche de ce type pour les accompagner.

Ces démarches d'histoire locale bénéficieront de la part du comité d'histoire :

• d'un **soutien des membres du Conseil scientifique**, et plus particulièrement d'un membre désigné pour suivre/accompagner la démarche

• de l'**inscription des travaux d'histoire locale dans l'animation scientifique qu'il développera** : possibilité pour les acteurs locaux impliqués dans le projet de thèse de participer/contribuer aux séminaires ; capitalisation et valorisation nationales des travaux ; mise en place d'un réseau de jeunes chercheur.es dont le fonctionnement (séminaires, réunions) sera pris en charge par le Comité

• d'un **label** permettant d'assurer la visibilité des démarches engagées dans la mesure où ces projets d'histoire locale participeront à l'écriture de l'histoire de la politique de la ville ■

1. Conditions de faisabilité

1.1. En termes d'acteurs

Une synergie entre acteurs dédiés et ressources engagées.

Avant tout

• **Une structure** (service ou mission d'une intercommunalité, agence d'urbanisme, association, etc.), susceptible de porter la Convention CIFRE (de s'engager financièrement, mais aussi de mettre à disposition documents et moyens), d'héberger le/la doctorant.e dont elle sera l'employeur

• **Un.e directeur/trice de thèse et son laboratoire universitaire** de rattachement, susceptible de porter la démarche scientifique, d'accueillir le/la doctorant.e

• **Un.e doctorant.e** (qui peut être identifié.e dans un second temps) prêt à démarrer une recherche sur l'objet identifié.



En appui

• Un centre de ressources ou une structure équivalente

• Des services d'archives mobilisables

• Des élus locaux impliqués

• Un Etat local bienveillant ■

1.2. En termes financiers

1.2.1 Dans le cas d'un financement CIFRE

• Un **engagement financier des acteurs** (collectivités locales, le cas échéant État local)

• **25 000 euros par an environ**, pendant trois ans, pour financer le CIFRE et son accompagnement (le contrat CIFRE bénéficie d'une subvention de 14 000 euros de la part de l'ANRT)

• Des **moyens mis à disposition par le comité d'histoire** dans le cadre du soutien scientifique à la démarche, de l'animation scientifique nationale, de l'animation d'un réseau national de jeunes chercheurs, et du défraiement intégral des démarches nationales proposées.

1.2.1 Autres modalités

D'autres modalités peuvent êtreimmaginées pour favoriser le lien entre l'institution et la recherche, sans passer par le financement CIFRE ■

2. Modalités scientifiques

2.1. En termes d'éligibilité des territoires

Il doit s'agir d'un territoire emblématique de la politique de la ville ou d'un territoire représentatif de la diversité des configurations locales.

Plusieurs enjeux sont à interroger particulièrement :



2.2. En termes de choix de la thématique

Une co-construction entre acteurs locaux et scientifiques pour une recherche ancrée et pertinente.

Le choix de la thématique étudiée doit relever en tout premier lieu des acteurs locaux, sur la base d'échanges entre la direction de thèse et son laboratoire de recherche, la collectivité, les acteurs locaux (dont l'histoire singulière doit pouvoir être écoutée), en relation avec le comité d'histoire, garant du projet scientifique d'ensemble (inscrit dans sa feuille de route scientifique), d'une certaine comparabilité entre les sites, ou de la possibilité de réinscrire les travaux d'histoire locale dans l'ensemble des travaux portés par le comité d'histoire.

Les acteurs qui participent à cette construction sont :

• Le Conseil scientifique du comité d'histoire de la politique de la ville. Plus précisément, un chercheur, idéalement membre du CS et issu du territoire, est désigné pour suivre la démarche en son nom.

• L'université d'accueil, la/le directeur/directrice de thèse, le laboratoire de recherche et l'étudiant.e qui porte la thèse en contrat CIFRE
• La collectivité locale et l'ensemble des co-financeurs du contrat CIFRE

• Le centre de ressources de la politique de la ville en capacité d'animer les échanges entre les acteurs locaux autour des enjeux d'histoire et de la mémoire de la politique de la ville.

Une séance d'élaboration collective associant l'ensemble de ces acteurs peut être réunie à l'initiative du comité d'histoire. Si cette modalité est impossible, le comité d'histoire veille à l'organisation des échanges bilatéraux avec chacune des parties prenantes afin de s'assurer que le projet répond aux principes et objectifs définis par le Comité.

Lorsque le projet de thèse est suffisamment construit, il est présenté au Conseil Scientifique qui peut être amené à formuler des observations pour l'enrichir, ainsi qu'au Comité d'Orientation pour information.

Une fois élaboré, le projet de thèse est présenté au Conseil scientifique qui donne son avis sur l'attribution du label par le comité d'histoire. Le comité d'orientation en est informé ■

2.3. En termes de fonctionnement opérationnel

Une convention est élaborée, qui reprend l'engagement des différentes parties prenantes engagées dans le projet d'histoire locale, les moyens mis à disposition de la/du doctorant.e, la répartition de son temps de travail entre le laboratoire d'accueil et la structure qui héberge le contrat de travail.

Les représentants des signataires de cette convention forment le comité de pilotage local réuni régulièrement pour faire le point sur l'avancée du projet ■

COMITÉ D'HISTOIRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Crée par arrêté ministériel le 14 avril 2022, le comité d'histoire de la politique de la ville a pour missions :

d'encourager l'étude et la recherche sur l'histoire de la politique de la ville et du développement social urbain ;
de promouvoir la diffusion des travaux historiques sur la politique de la ville à des fins de connaissance et de formation ;
de favoriser le recensement et la valorisation des sources archivistiques et mémorielles relatives à la politique de la ville et de collaborer avec la mission des archives nationales et les services d'archives des collectivités territoriales ;
d'organiser des recueils de témoignages, des journées d'études et toutes manifestations intéressant l'histoire de la politique de la ville ;
de mobiliser les réseaux de la politique de la ville et de susciter des partenariats pour faciliter l'émergence de projets locaux autour de l'histoire de la politique de la ville ;
d'intéresser l'opinion à l'histoire de la politique de la ville et des actions menées en faveur des quartiers concernés et de leurs habitants.
Appuyé par un comité d'orientation et un conseil scientifique composé d'experts et d'acteurs reconnus, le comité d'histoire de la politique de la ville est porté juridiquement par l'association pour l'étude de l'histoire de la politique de la ville.

Nous contacter

Campus Condorcet
8 cours des Humanités
93 300 Aubervilliers

www.comitehistoirepolville.fr
comite@comitehistoirepolville.fr
07 82 61 12 93